



Délibération n°2024-67

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 4 avril 2024)**

Date de convocation : 21 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 4 avril 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, Mme CASSOU Sylvie, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. CACHELOU Yoann, M. CARRERE Jean-Bernard, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme MOURTEROT Josiane, M. SANZ Alain

Pouvoirs : M. BEROT-LARTIGUE Michel donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole
M. CARRERE Jean-Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à AUSSANT Claude

Secrétaire de séance : M. AUSSANT Claude

OBJET : SOCIAL – TARIF DU MINI-SEJOUR DES VACANCES DE PRINTEMPS 2024

RAPPORTEUR : Jean-Pierre GARROCQ, Vice-Président

Considérant que des « mini-séjours » avec hébergement sont régulièrement organisés dans le cadre du service d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) extrascolaire en complément de la semaine classique sur centre ;

Considérant que ces mini-séjours avec hébergement représentent un coût supérieur par rapport à la prestation ordinaire ;

Considérant que la délibération n°2020-64 du 16 juillet 2020 donne délégation au Président de « fixer le montant de la majoration tarifaire des mini-séjours dans la limite de 150 € par semaine pour l'ALSH » ;

Considérant que le séjour des prochaines vacances de printemps, organisé dans la Vienne avec entrée au Parc du Futuroscope et à la Vallée des singes, représente, de par la distance et le type d'activités proposées, une prestation financièrement plus conséquente qu'ordinairement ;

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter un forfait hebdomadaire de 180 € (semaine complète) pour les enfants participant au mini-séjour des vacances de printemps 2024.

Le rapport entendu, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

APPROUVE le tarif forfaitaire de 180 € pour le mini-séjour des vacances de printemps 2024.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

